

L'industrie de la blockchain suisse met en garde contre la pratique prévue par la FINMA concernant le staking

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a annoncé un changement de pratique selon lequel une autorisation en tant que banque serait à l'avenir nécessaire pour offrir des services de staking. L'industrie suisse de la blockchain avertit que le staking ne pourrait le cas échéant plus être proposé à des conditions concurrentielles en provenance de la Suisse. Les deux associations Swiss Blockchain Federation (SBF) et Crypto Valley Association (CVA) s'en inquiètent dans une déclaration commune.

Berne, 6 septembre 2023 – Le délégué de cryptoactifs (staking) est un mécanisme à faible consommation d'énergie dans les réseaux blockchain comme Ethereum, Solana et Cardano. Les participants reçoivent une rémunération pour le dépôt de crypto-monnaies et la validation de transactions. Le staking prend de plus en plus d'importance. La capitalisation du marché des cryptoactifs actuellement délégués s'élève à environ 350 milliards de dollars. Il existe différents modèles de staking, dont le staking piloté par l'utilisateur (self-staking) et le staking par des prestataires de services. En Suisse, les services de staking sont aujourd'hui proposés aussi bien par des banques que par des prestataires de services, lesquels sont exclusivement soumis à la loi sur le blanchiment d'argent.

La FINMA justifie ce changement de pratique par le blocage temporaire des cryptoactifs par les protocoles de staking (lock-up) et par le risque de confiscation des cryptoactifs des participants en cas de fausse validation ou d'autre infraction aux règles (slashing). Selon la FINMA, ces caractéristiques des protocoles de staking ont pour conséquence que les cryptoactifs ne sont plus disponibles à tout moment, raison pour laquelle elles ne seraient plus qualifiées de valeurs en dépôt en vertu du droit bancaire, mais de dépôts du public. L'acceptation de dépôts du public à titre professionnel requiert une autorisation en tant que banque.

L'industrie suisse de la blockchain estime que cette interprétation est erronée et met en garde contre ses conséquences négatives potentielles. Le staking n'est en aucun cas lié à des prestations de transformation et n'est donc pas comparable aux activités de prêt des banques. Le changement de pratique envisagé mettrait en outre en péril la sécurité juridique obtenue grâce à la législation sur la technologie des registres électroniques distribués (TRD) adoptée à l'unanimité par le Parlement. Cette loi a notamment renforcé la protection des clients en cas de faillite des dépositaires.

L'industrie de la blockchain indique que la nouvelle pratique de la FINMA entraînerait une migration de cette activité vers l'étranger. Les établissements non bancaires ne seraient plus autorisés à proposer ce service. Les banques disposeraient certes de l'autorisation nécessaire, mais sont soumises à des exigences de fonds propres prohibitives dans le domaine des crypto-activités. Elles ne seraient donc plus compétitives. Les clients suisses seraient également moins bien lotis, car la garantie des dépôts n'interviendrait pas en cas de staking.

L'industrie de la blockchain demande à la FINMA d'organiser le processus de réglementation de manière transparente et d'impliquer activement les acteurs concernés. La pratique proposée n'est pas en accord avec la mission de la FINMA de renforcer la place financière suisse – au contraire, cette pratique limiterait massivement la capacité d'innovation ainsi que la compétitivité de la Suisse en comparaison internationale.

###

A propos de la Swiss Blockchain Federation

Fondée en 2018, la Swiss Blockchain Federation est un partenariat public-privé qui s'engage en faveur de la sécurité juridique et de conditions-cadres optimales pour les applications et les modèles commerciaux basés sur la blockchain. Elle compte environ 80 membres, dont les cantons du Tessin, de Zoug, de Neuchâtel et de Zurich. La «Crypto Valley », qui s'étend de Genève au Liechtenstein, compte environ 1100 entreprises de blockchain travaillant avec des applications décentralisées et plus de 6000 emplois.

À propos de la Crypto Valley Association

La Crypto Valley Association est une association indépendante, soutenue par la Confédération, qui a été créée pour exploiter pleinement les atouts de la Suisse et construire le premier écosystème mondial pour les technologies de la blockchain et les cryptotechnologies. Elle compte environ 1'000 membres individuels et quelque 230 entreprises membres. La "Crypto Valley", qui s'étend de Genève au Liechtenstein, compte environ 1'100 entreprises de blockchain travaillant avec des applications décentralisées.

Contact et demandes pour les médias

Swiss Blockchain Federation

Pascal Ihle
Bureau
Schauplatzgasse 39
3011 Bern

www.blockchainfederation.ch

info@blockchainfederation.ch

T: +41 44 251 01 43

Crypto Valley Association

Nikoletta Csanyi
c/o eMBe Finanz GmbH
Baarerstrasse 8
6300 Zug

<https://cryptovalley.swiss/>

info@cryptovalley.swiss

niki.csanyi@cryptovalley.swiss